

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 21 MARS 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024
Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024.03.071
VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2024**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état 1259 FPU de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,
VU la Commission de Finances du 14 mars dernier,

Les membres du Conseil communautaire sont appelés à délibérer, suite à la proposition de Monsieur le Président, sur le maintien des taux votés en 2023 sur l'exercice 2024.

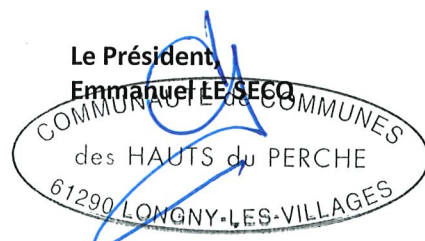
	Taux 2024	Produits attendus
Taxe Foncière bâti additionnelle	16.64	1 293 094
Taxe Foncière non bâti additionnelle	29.74	509 744
Taxe d'habitation additionnelle	18.91	653 151
CFE	19.65	192 079

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les taux des taxes directes 2024 tels que présentés ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	21 576
d. Exonérations de longue durée	979
Taxe foncière non bâtie	462
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	98
b. Base minimum	22 659
c. Locaux industriels	38 484
d. Autres allocations	6

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	212 493
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	417 331
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	357 739

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	3 454 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	157 586
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	1 212
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	41 102
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 494 172
b. TVA prév. (comp. CVAE)	215 283
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
Taux maximum :	
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,007938
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,009279

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	
a. au niveau national	CFE éolienne
b. au niveau de l'EPCI	37,22
Taux maximum de la majoration spéciale	55,44
8. DIMINUTION SANS LIEN	>>>
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	19,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

CFE unique ou de zone

19,81	>>>
19,81	>>>
19,83	>>>
21,15	>>>

CFE éolienne

19,06	>>>
19,06	>>>

Taux unique/de zone

1,34

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits références (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 426 239	16,64	1 235 726	7 771 000	1 293 132	16,64	1 293 084
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 647 662	29,74	490 014	1 714 000	510 075	29,74	509 744
Taxe d'habitation additionnelle	3 482 150	18,91	658 474	3 454 000	653 133	18,91	653 151
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	923 990	19,65	181 564	977 500	192 107	19,64	192 079
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				2 456 340	Total	2 648 068

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 2 455 989	16,64
Taxe foncière non bâtie additionnelle	Produits attendus 2 456 340	29,74
Taxe d'habitation additionnelle	Produits attendus 2 456 340	18,91
CFE additionnelle	Produits attendus	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11) 0,020	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024			
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB
1 709 455	42 314	28 263	14 795
Alloc. compensatrices		84 264	FNGIR
DCRTP		0	- 771 024
Total			

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024			
Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)
2 648 068	1 108 067	3 756 135	2 648 068

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 061-200068856-20240321-2024_03_071-DE

À ALENCON
Le 15 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE CASTREC

À Legrain-les-Villages
Le 22 Mars 2024
Pour le Groupement,
des HAUTS du PERCHE